



tarifsuisse ag

Circulaire

N° 45/2016

Achat de prestations Suisse

Aux assureurs-maladie affiliés à
tarifsuisse sa

Pour tout renseignement:

Marc Berger

Ligne directe: +41 31 326 63 81

Marc.Berger@tarifsuisse.ch

Berne, le 16 décembre 2016

Convention administrative relative à l'aide et aux soins à domicile du 1^{er} février 2016 (RCCo:42.500.1119A): décision commune de Spitex Verband Schweiz, de l'Association Spitex Privée Suisse ASPS et de tarifsuisse sa concernant la dissolution de la commission paritaire de confiance (CPC)

Madame, Monsieur,

Etant donné que la composition de la CPC avec les spécialistes requis pose de plus en plus de difficultés, les commissions voire délégations de négociation de Spitex Verband Schweiz, de l'Association Spitex Privée Suisse et de tarifsuisse sa ont décidé à l'unanimité, lors de leur séance du 18 novembre 2016, de dissoudre la CPC avec effet immédiat.

Il est par conséquent conseillé conjointement aux membres ou clients **de ne plus appliquer dès à présent** l'art. 19 « Commission paritaire de confiance (CPC) ».

Le règlement relatif à la commission paritaire de confiance (CPC) du 11 novembre 2011 est également résilié pour le 31 mars 2017.

Avec nos salutations les meilleures

tarifsuisse sa

Marc Berger
Responsable de négociations
Achat de prestations Centre

Tanja Eichenberger
Collaboratrice spécialisée
Achat de prestations Centre